

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 + 1 procuration
Nombre de membres qui ont pris part à la décision : 12
Date de la convocation : 31/05/2022
Date de l'affichage : 31/05/2022

PROCES VERBAL N° 2022-023 DE LA COMMUNE DE LAVAL PRADEL

SEANCE DU 16 JUIN 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le SEIZE JUIN à DIX HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARBA Joseph.

Présents : BARBA Joseph - DUMAS Marc - SOL Edwige - LAIN Gérard - BERTRAND Line - MARTINEZ René - BONNET Christine - ARTIERES Antoine - SUAREZ Marie Renée - KIRSTETTER Francine - DA COSTA FARO Véronique - DOULCIER Hélène.

Monsieur CHAMBONNET Yohan donne procuration à Monsieur LAIN Gérard.

Absents non excusés : FLORIN Grégory - GIBERT Isabelle.

Madame BONNET Christine est nommée secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent le compte rendu de la séance précédente.

1) Demande de subvention au SMEG 30

Nom de la voie concernée : RD 906 - Rue des Cévennes - Aménagements traversée d'agglomération - tranche 2.

Monsieur le Maire expose les travaux prévus :

Travaux d'éclairage public coordonnés à la requalification de la traversée d'agglomération de la commune de LAVAL PRADEL. Cette opération est la 2^{ème} tranche et consiste en la réimplantation de l'ensemble du réseau sur l'emprise d'un projet urbain faisant l'objet d'autres demandes de financement pour notamment un projet de surface (Sécurisation et travaux environnementaux). Les réseaux humides sont également coordonnés à ce projet.

Plan de financement

DESIGNATIONS	COUT HT	%
COMMUNE	70 941,41 €	%
SMEG	16 000,00 €	%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le dossier établi pour une dépense de 72 451,18 € HT soit 86 941,41 € TTC pour la rénovation ou extension de l'éclairage public,
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subventions au Syndicat Mixte d'électricité du Gard pour l'année 2023, accompagnée des pièces nécessaires,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

2) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du Pradel - RD n° 906, (tranche 2).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal,

Qu'il convient de réaliser d'importants travaux d'aménagement urbain, en matière de voirie, et de mise en sécurité dans la traversée du Pradel. Ces travaux font suite à une première tranche de travaux réalisés en 2016.

Il présente le projet modifié, suite aux observations du Conseil Départemental du Gard.

L'évaluation du coût des aménagement s'élève à la somme de **572 402,00 € HT soit 686 882,40 € TTC.**

Afin de réaliser ces travaux il est nécessaire de demander des subventions auprès du Conseil Départemental du Gard.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré

- **Approuve** le projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le projet présenté.
- **Sollicite** le Conseil Départemental du Gard, afin de réaliser ces travaux d'aménagement urbain et de mise en sécurité de la traversée du Pradel.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande de subvention qui seront adressés au Conseil Départemental du Gard.

3) Attribution subventions aux associations 2022

Madame Edwige SOL, adjointes aux finances propose aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

Collège Léo Larguier (séjour à la Canourgue)	180,00 €
FNATH	150,00 €
Association de chasse	2 092,00 €
Association pour la sauvegarde du château	2 000,00 €
OMPP	3 800,00 €
Chemin faisant en cévennes	200,00 €
Association de Marche « Mas Dieu randonnée »	300,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
Team LOMBARDO	1 500,00 €
APE	3 890,00 €
Boule Joyeuse	500,00 €
Association du Rouvergue	500,00 €
Soleil Dansant	200,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>16 812,00 €</u>

Le conseil municipal à la majorité approuve les subventions ci-dessus.

Monsieur LAIN Gérard n'a pas participé au vote de la subvention du comité des fêtes.

Mesdames KIRSTETTER Francine, DA COSTA FARO Véronique, et Monsieur LAIN Gérard n'ont pas participé au vote de la subvention de l'association sauvegarde du château.

4) Convention Territoriale Globale Communauté Alès Agglomération/CAF Autorisation de signature

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale,

Considérant la répartition des compétences entre la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, les intercommunalités, les communes et les associations dans le cadre des politiques sociales,

Considérant la nécessité de mettre en synergie les différents partenaires qui œuvrent dans les champs de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et du cadre de vie ou encore de l'accès au droit,

Considérant que la Convention Territoriale Globale se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire et de la CAF,

Considérant qu'un comité de pilotage a été mis en place en collaboration avec le cabinet NICAYA et qu'une importante concertation de partenaires sociaux et locaux a été engagée dans le cadre du Cazot de l'action sociale,

Considérant que des forums sont organisés avec les élus et les partenaires pour établir un diagnostic partagé des besoins de la population et des ressources du territoire qui définit des enjeux et participe à l'élaboration de fiches actions précises,

Considérant que la période de concertation avec les différents partenaires institutionnels et associatifs n'aboutira que fin avril,

Considérant que la CTG favorise la territorialisation de l'offre globale de service en l'organisant de manière structurée et priorisée, en cohérence avec les politiques locales des collectivités,

Considérant que les signataires de cette convention sont

- La Caisse d'Allocations Familiales du Gard
- La communauté Alès Agglomération
- La commune de Anduze
- La commune de Boisset et Gaujac
- La commune de Cendras
- La commune de Les Salles du Gardon
- La commune de La Grand'Combe
- La commune de Laval Pradel

Monsieur le Maire explique qu'Alès Agglomération a actualisé son projet de territoire en 2021 et ce, afin de construire une nouvelle politique sociale notamment en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il ajoute que dans le même temps, la CAF a fait évoluer son mode de contractualisation au niveau national en introduisant une nouvelle convention : La Convention Territoriale Globale. Ce nouveau document contractuel concentre les anciens dispositifs qui se sont succédés dans une volonté d'accompagner le développement de l'offre d'accueil sur les territoires et les actions visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération dispose de la compétence « Enfance ». Elle a décidé de signer une Convention Territoriale Globale avec la CAF afin de privilégier une démarche transversale et globale sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire, propose que la commune, en sa qualité de commune membre, adhère à la démarche portée par Alès Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, pilotée par Alès Agglomération, avec la CAF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

5) Tarifs périscolaires à compter du 1^{er} Septembre 2022 :

Vu le décret du 29 juin 2006 publié au journal officiel du 30 juin suivant, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie précise que les prix de la restauration scolaire fournis aux élèves maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge conformément aux articles L.212-4, L213-2, L214-6, L215-6, L422-2 du code de l'éducation.

Suite à l'augmentation de 60 centimes du prix du repas fourni par le collège Léo Larguier,

Les Membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décident de répercuter cette augmentation et fixent les tarifs comme suivant, à compter du 1^{er} septembre 2022

Tarifs de la cantine :

Le tarif des repas et accueil méridien : (quotient familial CAF).

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS
Jusqu'à 485	2,90 € dont 2,80€ de repas
De 486 à 745	3,50 € dont 2,80€ de repas
Au-dessus de 745	4,20 € dont 2,80€ de repas

Les tarifs garderie restent inchangés.

Tarif de la garderie

Le tarif de la garderie est soumis à quotient familial CAF.

Matin

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS
Jusqu'à 485	0,80 €
Au-dessus de 485	0,90 €

Soir

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS
Jusqu'à 485	0,80 €
Au-dessus de 485	0,90 €

Journée

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS
Jusqu'à 485	1,60 €
Au-dessus de 485	1,80 €

6) Délégation de signature :

Monsieur le Maire rappelle l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui précise que « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis ou déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Marc DUMAS, premier adjoint au Maire à signer tous les documents liés à une demande d'urbanisme pour laquelle le Maire serait intéressé au projet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des questions évoquées lors du dernier comité des Maires d'Alès Agglomération, et notamment les points suivants :

- Aléa incendies
- Abattoir Alès
- Ouverture de la déchèterie de l'Habitarelle le dimanche matin. Un horaire spécifique est dédié aux communes le lundi de 9h00 à 12h00 pour les encombrants.
- Plan canicule, alerte personnes vulnérables

Les questions suivantes sont également évoquées :

- Compromis de vente « presbytère de Laval »
- Monsieur Marc DUMAS donne la feuille de route de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- La préparation du journal communal.

La séance est levée à 20h30
Fait à Laval Pradel, le 17/06/2022

La secrétaire de séance,



BARBA Joseph
Maire,

